

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
M. Denaja
-----**ARTICLE 23 BIS A**

À l'alinéa 3, après le mot :

« administration »

insérer les mots :

« ou du conseil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.